

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 17 février - Sarthe

Et si vous vous installiez dans une écluse pour la saison touristique 2021 ?



Le Département de la Sarthe souhaite valoriser huit sites en bord de Sarthe, en proposant à des tiers d'exploiter ou de reconverter les maisons éclusières inoccupées ou les annexes des sites. L'objectif : proposer de nouvelles activités touristiques et de nouveaux services en bords de Sarthe pour la saison estivale 2021. A vos projets, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars et l'installation est prévue pour le mois de mai.

Le Conseil départemental de la Sarthe poursuit donc le développement de son action en matière d'offre fluviale et fluvestre. Après la présentation de la marque « **Rivières de l'Ouest, nouveaux chemins de liberté** », un nouveau programme ambitieux de valorisation des activités touristiques situées sur l'eau et ses abords est mis en place. Cette dynamique vertueuse s'inscrit également dans la valorisation de la Vélobuissonnière, itinéraire cyclotouristique, dont les points de connexion avec la rivière sont nombreux. **Avec ces appels à projets, destinés à des tiers publics ou privés, le Département entend concourir à l'attractivité touristique et au développement de son offre de tourisme fluviale, par la mise en place de nouvelles installations en bord de Sarthe.**



Valoriser la Sarthe, en bord de Sarthe

A ce jour, **5 maisons éclusières sont vacantes (Roëzé-sur-Sarthe, Noyen-sur-Sarthe, Parcé-sur-Sarthe, Courtigné, et Juigné-sur-Sarthe), 3 sites (Les Planches, Solesmes et Beffes)**, dont les maisons éclusières sont actuellement habitées disposent d'annexes (garages) qui peuvent-être mises à disposition pour des activités. Des installations temporaires telles que des modulaires peuvent également y être installées.



Les projets proposés devront apporter une plus-value à la mise en valeur de la voie d'eau et au développement du territoire. Une attention particulière sera réservée à la qualité des projets proposés, leur originalité, leur innovation, dans le respect des lieux et des riverains.

Des lors, plusieurs types d'activités pourraient-être envisagées individuellement ou couplés notamment :

- Offre de services aux usagers (hébergement, restauration, bar, points de vente, locations de vélos, etc.)
- Offres d'activités nautiques (restauration et/ou hébergement sur l'eau, pêche-promenades, canoë-kayak, barques) si le site

s'y prête et dans le respect des règles de sécurité

- Accueil et relais d'informations touristiques
- Activités associatives, culturelles, artistiques, artisanales ou événementielles
- Offres pédagogiques de loisirs

Infos pratiques :

- Visite des sites organisée du 1 au 3 mars 2021
- **Remise des projets 31 mars 2021 à 14 h**
- Sélection et choix des candidats avril 2021
- **Attribution mai 2021 et prise de possession en fonction des projets**

Pour candidater : www.sarthe.fr

> *Les dossiers sont téléchargeables (cahier des charges/ dossier de présentation du sites/ récépissé de visite des sites/ dossier de candidature)*

Pour plus de renseignements : Service Eau et Rivières domaniales : 02 43 54 70 84